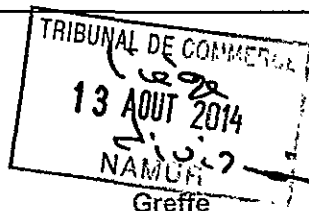


**Copie à publier aux annexes du Moniteur belge
après dépôt de l'acte**

Réservé
au
Moniteur
belge



14159752



N° d'entreprise : 0407.753.554

Dénomination

(en entier) : **Société Royale des Fanfares d'Ohey**

(en abrégé) :

Forme juridique : Association Sans But Lucratif

Siège : Rue de l'Harmonie - 5350 Ohey

Objet de l'acte : Nominations des administrateurs

Conformément à la loi du 27 juin 1921 sur les ASBL modifiée par la loi du 2 mai 2002 et ses arrêtés royaux d'exécution, l'assemblée générale du 5 avril 2014 de la Société Royale des Fanfares d'Ohey (ASBL) portant le numéro 0407.753.554 à la banque carrefour des entreprises, a convenu, en application des articles 7 et 8 des statuts de la société, de confirmer comme administrateurs les personnes suivantes:

Président : Alain De Bouw

Vice-président : Berthe Milquet

Secrétaire : Amaury De Bouw

Trésorier : Abraham Marcel

Laurent Messere

Jacques De Bouw

Signé par les personnes ayant pouvoir de représenter l'association envers des tiers:

Alain De Bouw, président

Amaury De Bouw, secrétaire

Marcel Abraham, trésorier

Ainsi que par le secrétaire de séance de l'assemblée générale:

Berthe Milquet

Lors de l'assemblée générale les points suivant ont été approuvés par la majorité des personnes présentes.

1/ Quorum des présences

2/ Approbation des comptes 2013

3/ Acceptation du budget prévisionnel 2015

4/ Acceptation des nouveaux membres du CA

5/ Nomination du nouveau président, vice-président, trésorier et secrétaire.

Bijlagen bij het Belgisch Staatsblad - 25/08/2014 - Annexes du Moniteur belge

Mentionner sur la dernière page du Volet B :

Au recto : Nom et qualité du notaire instrumentant ou de la personne ou des personnes ayant pouvoir de représenter l'association, la fondation ou l'organisme à l'égard des tiers

Au verso : Nom et signature